

Privilège—M. Clark

Je suis tout à fait d'accord avec le député de Broadview-Greenwood (M. Rae) quand il dit qu'étant donné ce que le ministre des Finances (M. MacEachen) a fait en avril quand il a présenté son exposé budgétaire, un budget par strip-tease, et je ne sais si l'on doit parler de strip-tease ou de momie, mais je ne m'engagerai pas là-dedans . . .

Des voix: Bravo!

M. Foster: Laissez tomber!

M. Nowlan: Le député d'Algoma-Est (M. Foster) a assez d'expérience pour savoir de quoi je parle. Il est vraiment dommage que certains des députés d'en face n'aient pas siégé un peu plus longtemps de ce côté-ci dans l'opposition pour comprendre un peu nos déceptions et nos susceptibilités.

Quelle ironie! Le Parlement devait s'ajourner vendredi en huit ou peut-être en quinze. J'avoue que je suis prêt à partir. Mais je suis également prêt à rester. Comme l'ont dit le député de Broadview-Greenwood et quelqu'un d'autre, il ne s'agissait pas d'un débat sur le drapeau mais d'un débat sur le pipe-line. Comment se fait-il que ce soit toujours des histoires de pipe-line et de gaz naturel qui déclenchent parfois les luttes parlementaires? C'est un débat parlementaire sur les pipe-lines, par un été chaud des années 50, qui a altéré fondamentalement non seulement le rôle de l'Orateur mais aussi les droits parlementaires du gouvernement.

Je sais que nous sortons à peine d'une campagne électorale et que nous formons cette nouvelle législature qui, nous l'espérons tous bien sincèrement, pourra fonctionner encore deux ou trois ans. Mais qui sait? Je puis vous dire, madame le Président, que ce genre de mépris affiché pour le Parlement à l'occasion de l'annonce de ces dispositions fiscales est peut-être conforme au Règlement, mais il foule complètement aux pieds les droits des parlementaires à la Chambre. Les députés de l'arrière-ban du côté ministériel seront tout aussi horrifiés que les députés de notre côté et que le public en général de constater les conséquences de cette mesure fiscale.

Des voix: Bravo!

M. Nowlan: Donc, madame le Président, nous parlons de privilège. Nous connaissons tous des députés qui abusent de leur privilège. Nous sommes à l'occasion susceptibles et il n'y a pas un député ici qui ne devrait pas parfois se montrer susceptible. Mais je reviens au roi George III et à l'imposition sans la représentation. Nous représentons nos commettants mais à quoi sert cette représentation si le Parlement n'est jamais consulté? Voilà la difficulté, madame le Président. Mes privilèges, en ma qualité de député représentant une circonscription de la région atlantique, sont grandement lésés si en rentrant chez moi ce soir je rencontre quelqu'un dans la rue qui me demande ce que cette taxe signifiera pour son usine de traitement, s'il pourra produire du jus de pommes l'an prochain, comment son compte de chauffage s'en ressentira l'an prochain. Comme il ne touche que \$10,000 d'une pension d'ancien combattant et que son revenu est par conséquent inférieur à \$12,000, il me demandera s'il aura droit à un dégrèvement fiscal?

Madame le Président, mes droits de député sont profondément lésés du fait que je ne peux répondre à aucune de ces questions. Je ne savais rien de cette taxe avant aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. Nowlan: Il est peut-être bon que cela survienne tôt dans la session, cela nous permettra de tenter de faire comprendre le bon sens à nos vis-à-vis. Madame le Président, il n'y a pas un seul député qui puisse répondre à certaines questions posées par leurs électeurs sur un sujet aussi fondamental que les impôts. Si je suis incapable de répondre à des questions sur des politiques fiscales concernant le gaz, le pétrole et le fuel domestique, ne s'agit-il pas là d'une entrave à l'exercice de mes fonctions à titre de député à la Chambre des communes, et donc d'une question de privilège valable?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je suis ravi d'entendre les députés de l'opposition reconnaître que la mesure qui a été prise aujourd'hui est tout à fait conforme au Règlement.

Une voix: En plein dans le mille!

M. Lalonde: Nous avons présenté aujourd'hui, en conformité du Règlement de la Chambre, une motion de voies et moyens, selon la procédure habituelle pour effectuer des rajustements comme celui auquel nous venons de procéder. Les dispositions de telles motions de voies et moyens entrent en vigueur immédiatement, mais on les dépose à la Chambre pour que les députés puissent les étudier et en débattre. Je crois que tous les députés conviendront que la procédure que l'on a appliquée en l'espèce est non seulement réglementaire, mais bien la façon régulière de procéder en pareille circonstance.

Je suis certain que lorsque les députés auront eu le temps et auront pris la peine de lire la motion, ils se rendront compte que les faits ne correspondent pas à certaines affirmations qui ont été faites.

M. Clark: Et comment les veuves de la région de l'Atlantique paieront-elles leurs factures de chauffage?

M. Lalonde: Il ne s'agit pas d'une augmentation de \$1.75 le baril. Il s'agit plutôt de porter de \$1 à \$1.75 le montant de la taxe Syncrude qui est perçue depuis des années au Canada afin d'aligner le prix du pétrole synthétique sur ce que l'on appelle communément le cours international. Voilà donc ce qu'il en est. Il ne s'agit donc pas d'une augmentation de 12c le gallon comme on veut le laisser entendre. Si les députés se donnaient la peine de lire, ils verraient . . .

Une voix: Des chiffres!

M. Clark: Combien cela coûtera-t-il à la veuve qui habite à Wolfville?

M. Lalonde: Je constate que notre perdant de chef de l'opposition (M. Clark) perd de nouveau son sang-froid.

Des voix: Oh!

M. Lalonde: Il est regrettable que le chef de l'opposition fasse des déclarations pareilles parce qu'il n'est pas très au courant des faits. Cela va coûter un demi-cent le litre. Voilà ce que le député aurait vu s'il avait lu la motion des voies et moyens. Voilà donc la partie de la motion.